



Jusqu'à 50 € de remboursement

Pour l'achat d'un Pack SFR éligible en conservant votre forfait sans réengagement ou avec réengagement (selon les forfaits éligibles)



Offre valable du 29/11/2022 au 09/01/2023 inclus

Connectez-vous sur odr.sfr.fr

OU

Flasher le QR code :



Sélectionnez l'offre de remboursement concernée

Complétez le formulaire de demande de remboursement Validez votre demande et suivez l'avancée sur odr.sfr.fr

Êtes-vous éligible ? (Vous êtes éligible si vous remplissez les conditions ci-dessous)

- déjà client SFR.
- Vous avez acheté, entre le 29/11/2022 et le 09/01/2023, Smartphones (hors features phones) dont le prix est entre 250€ et 599€.
- Vous avez souscrit entre ces mêmes dates à un renouvellement de mobile en conservant votre forfait actuel et sans réengagement (hors achat de terminaux mobiles nus)

Vous avez fait un renouvellement de mobile avec engagement 24 mois en conservant votre forfait* actuel listé ci-après : Starter 2h, Forfait 2h 100 Mo, Starter 100Mo (souscrit en tant que nouveaux clients entre le 09/10/2018 et le 18/04/2019), Forfait Voix Illimité Pro, Forfait 5 Go 4G+ (souscrit avant le 04/06/2019 ou à partir du 24/11/2020), Forfait 5 Go 4G+ 5G Pro (souscrit à partir du 25/11/2020), Forfait 80 Go 5G, Forfait 80 Go 5G, Forfait 90 Go 5G, Forfait 140 Go 5G.

* Les forfaits sont mentionnés hors bonus data.

Jusqu'à 50 € euros remboursés. Le remboursement sur facture ne pourra intervenir à défaut de paiement ou d'incident de paiement, par le client, des 3 premières factures d'abonnement suivant la participation à l'offre de remboursement, ou en cas de rejet de prélèvement bancaire automatique ou s'il est en situation d'impayés sur l'une de ses lignes ou si la ligne est inactive au moment du remboursement.

Comment profiter de cette offre?

- · Connectez-vous sur odr.sfr.fr dans les 30 jours suivant votre achat.
- Saisissez votre identifiant et mot de passe
- Sélectionnez l'offre de remboursement concernée
- Validez le formulaire sans oublier de saisir votre adresse email ainsi que votre numéro de mobile pour être tenu informé de l'avancement de votre dossier

Il ne sera répondu à aucune demande envoyée par courrier

Et après?

- Vous bénéficierez de votre remboursement par avoir sur votre ou vos prochaines factures dans un délai de 16 semaines à compter de la date de réception de votre demande conforme et sous réserve du règlement intégral des 3 premières factures d'abonnement suivant la participation à l'offre de remboursement.
- · Pour suivre votre demande, rendez-vous sur odr.sfr.fr

Le DAS (débit d'absorption spécifique) des téléphones mobiles quantifie le niveau d'exposition maximal de l'utilisateur aux ondes électromagnétiques, pour une utilisation à l'oreille. La réglementation française impose que le DAS ne dépasse pas 2W/kg. Offre non valable pour tout cas de renouvellement de mobile avec ou sans engagement. Vous bénéficierez de ce remboursement sous forme d'avoir sur une ou plusieurs factures (en fonction du montant mensuel de votre facture) jusqu'à épuisement du montant de l'avoir. Dans l'hypothèse où le client bénéficie déjà d'un avoir sur facture, ce dernier ne bénéficiera du remboursement par avoir de la présente offre qu'une fois le montant du précèdent avoir déduit. Toute demande incomplète ne pourra être prise en compte. Il ne sera répondu à aucune réclamation après le 09/06/2023. Un seul remboursement par numéro d'appel dans la limite de 2 par foyer (même nom, même adresse).

SFR - R.C.S. Paris 343 059 564 - 16 rue du Général Alain de Boissieu, 75015 Paris
SFR FIBRE SAS - R.C.S. Meaux 400 461 950 - 10 rue Albert Einstein, 77420 Champs-sur-Marne

ODR_Pack_SFR_RMssengt_50_291120220001